

**RÉUNION INAUGURALE DE LA CPDP - A12
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
LE JEUDI 23 MARS 2006
INTERVENTION D'HENRI PAILLEUX
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES
MAIRE DE COIGNIÈRES
CO-PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'A12
PAR LE VALLON DU POMMERET**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Un mot tout d'abord, sur le « Groupe de Travail en faveur du prolongement de l'autoroute A12 par le Vallon du Pommeret » que j'ai l'honneur de co-présider avec Monsieur Pierre SELLINCOURT, ici à mes cotés. Nous l'avons créé, l'un et l'autre, en juin 1988 et y travaillons régulièrement, outre Robert CADALBERT, Président de la Communauté d'Agglomération et Conseil Régional ; Roland NADAUS Conseiller Général ; Catherine TASCA, Sénatrice des Yvelines ; les maires des communes de la RN10 : Jean-Michel FOURGOUS, Député-Maire d'ELANCOURT ; Guy MALANDAIN, Maire de TRAPPES ; Thierry GROSJEAN, Maire des ESSARTS-LE-ROI ; Pierre SELLINCOURT, Maire de la VERRIÈRE et moi-même, Maire de COIGNIÈRES, Vice-président du Conseil Général des Yvelines. Sont également adhérents à notre groupe de travail, des élus de MAUREPAS et du MESNIL-SAINT-DENIS, ainsi que 10 associations locales de défense, dont l'ARDIES pour le compte des entreprises yvelinoises.

En quelques mots, notre groupe travaille depuis 18 ans sur le sujet qui nous réunit ce soir, il est d'essence purement locale et ses statuts viennent être déposés en Sous-Préfecture, pour lui donner une assise légale et juridique.

Nous sommes, nous l'espérons,,enfin sur une dernière ligne droite, le coup d'envoi date du 27 avril 2004, date à laquelle, Monsieur Gilles de ROBIEN, alors Ministre de l'Équipement et des Transport, a réuni tous les élus concernés pour le prolongement de l'A12. Alors qu'il s'apprêtait à saisir la CNDP sur les 2 tracés urbains, après mon intervention, au nom de notre Groupe de Travail, il a été décidé en fin de réunion, d'y ajouter le tracé 3C par le Vallon du Pommeret. Le 4 octobre de la même année, il est lui-même venu sur le site des 3 tracés, pour entendre et dialoguer avec les populations concernées.

Et puis tout s'enchaîne, il saisi officiellement la CNDP, comme il s'y était engagé, celle-ci décide le 6 juillet dernier d'organiser le Débat Public, son président nommé le Président de la CPDP, Monsieur Gilbert CARRÈRE, et nous voilà ici ce soir, pour la réunion inaugurale, laquelle sera suivie de 11 réunions thématiques d'ici au 16 juin prochain.

Monsieur le Président CARRÈRE, le Groupe de Travail en faveur du prolongement de l'A12 par le Vallon du Pommeret a l'intention de participer pleinement au Débat Public que vous lancez ce soir et il sera présent à tous vos rendez-vous. Il s'y engagera, dans le respect des règles du jeu inhérent à un tel débat, un débat qu'il espère serein, donnant lieu à des échanges constructifs, afin de vous permettre de remettre à Monsieur Dominique PERBEN, un rapport qui lui permettra de dégager une solution respectueuse de l'intérêt général.

Sur la durée de ce Débat Public, nous aurons tout le temps d'étayer notre position. Ce soir, je limiterai mon propos aux objectifs qui sont les nôtres et qui sont, je le crois, bien connus de notre auditoire :

- le prolongement de l'A12, est une opération d'intérêt général qu'il convient impérativement de réaliser,
- ce prolongement est urgent,
- il ne peut en aucun cas passer en milieu urbain, dans le respect des hommes et des femmes qui y résident,
- les techniques mises en œuvre pour sa réalisation, devront être respectueuses de l'environnement,
- enfin, dans le droit fil des objectifs ainsi précisés, la RN10, ne peut en aucun cas constituer une solution alternative et ne peut rester en l'état.

Il ne reste donc qu'une seule possibilité : un passage par le Vallon du Pommeret et c'est ce que nous demandons. On nous objecte :

- que nous n'avons pas besoin d'autoroute, idée que nous ne partageons pas, car bien au contraire, elle est d'une criante nécessité, face à la croissance du trafic automobile qui est inéluctable. Son évolution ces 30 dernières années suffit à le démontrer,
- qu'il n'est pas possible de passer par le Vallon du Pommeret qui est un site classé, ce que dément l'avis n° 349-719 du Conseil d'Etat en date du 14 mai 1991, lequel conclut, au contraire, à la possibilité d'un déclassement partiel du site par un décret en Conseil d'Etat. Pour bien mesurer la portée d'une telle décision, il convient de préciser, que ne sont concernés que 0,16 % du site classé pour un passage sur sa périphérie,
- enfin, on nous laisse entendre, que ce serait une catastrophe écologique inacceptable pour le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Une appréciation qui me paraît pour le moins discutable, quant on sait que la plupart des parcs naturels régionaux sont traversés par une ou plusieurs autoroutes.

Voilà Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce que je tenais à déclarer ce soir, au nom du « Groupe de travail en faveur du prolongement de l'A12 par le Vallon du Pommeret ».

Avec votre permission, je passe maintenant la parole à Pierre SELLINCOURT qui co-préside avec moi le Groupe de Travail pour un court message.